

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

*Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger  
et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

# Compte rendu sur les enseignements et les conclusions à capitaliser (finalisé le 5 décembre 2022)

## I. Déroulement de la Journée

Le 24 novembre 2022 s'est tenue à l'eHEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales), la Journée de la CNUDCI Algérie à Alger. Elle a eu pour thématique générale « La modernisation et l'harmonisation du cadre juridique du commerce international à l'aune de la ZLECAF ».

Après l'allocution d'ouverture prononcée par Madame Amel Kasmi, Directrice de l'Ecole, au cours de laquelle elle a souhaité la bienvenue aux participant(e)s et souligné l'importance de cette rencontre, la parole a été donnée aux représentants des instances gouvernementales pour prononcer à leurs tours leurs allocutions respectives. Celle de Madame Anna Joubin-Bret, Secrétaire Générale de la CNUDCI, transmise sous la forme d'un enregistrement audiovisuel a été projetée et suivi avec beaucoup d'intérêt par l'assistance. A la suite de quoi, les intervenants suivants se sont succédé :

- Monsieur Corentin Basle (juriste associé au secrétariat de la CNUDCI) : le mandat, les missions et les apports possibles de la CNUDCI dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF ;
- Pr Mohamed Bouchakour (enseignant chercheur à l'eHEC : communication introductive sur la problématique d'ensemble du méga projet de la ZLECAF : point de situation et perspectives ;
- Madame Lila Mokhtari (directrice du Suivi des Accords Commerciaux Régionaux et de la Coopération au niveau du Ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations : la vision et la démarche de l'Algérie face au Méga Projet de la ZLECAF ;
- Monsieur Mohamed Yazid Boumghar (statisticien économiste) : l'investissement comme défi majeur pour développer les capacités d'offre du continent ;
- Monsieur David Probst, (juriste associé au secrétariat de la CNUDCI) : l'importance de la réforme du RDIE discutée à la CNUDCI pour l'amélioration du cadre d'investissement de la ZLECAF ;
- Monsieur Ali Bey Nasri (consultant formateur à l'export, ex Président de l'Association Nationale des Exportateurs Algériens) : les enseignements et leçons tirés de l'expérience du commerce intra – africain ;
- Madame Miriana Belhadj (membre du Secrétariat de la CNUDCI) : Du Protocole ZLECAF sur l'investissement au Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités.

Le déroulement de la Journée a été modéré par le Pr Fares Boubakour (enseignant chercheur à l'eHEC).

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

*Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger  
et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

Les échanges qui ont eu lieu ont été enregistrés. Ils feront l'objet d'une exploitation ultérieurement.

Le présent compte rendu est établi par le Pr Mohamed Bouchakour, rapporteur de la Journée, sur la seule base de la problématique proposée dans la communication introductive, et des notes prises au cours des présentations effectuées par les intervenants et des débats qui s'en sont suivis.

## II. Les résultats de la Journée

Au terme de la rencontre, il ressort que les échanges ont été riches et instructifs. Les résultats atteints sont au nombre de trois :

- les participants se sont largement familiarisés avec l'Accord ZLECAF ;
- ils ont pris la mesure de l'importance du cadre juridique comme facteur de succès ;
- ils ont saisi la dimension du champ à couvrir par la mobilisation du droit.

### 1. Résultat N°1 : les participants se sont largement familiarisés avec l'Accord ZLECAF

Ils ont retenu les 6 points clés suivants :

- L'Accord ZLECAF signé le 21 mars 2018 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 intervient dans un contexte où le continent africain continue de se débattre dans une situation économique et sociale des plus dramatiques dans le monde : extrême pauvreté due à un chômage massif, sur fond d'une croissance démographique accélérée, d'une croissance économique trop molle et d'une place dans la division internationale du travail confinée dans le rôle de pourvoyeur de ressources naturelles. Les matières premières représentent 75% des exportations africaines et les échanges commerciaux du continent avec le reste du monde ne dépassent pas les 3% du total.

L'Accord ZLECAF vise à extraire le continent de cette situation et à le faire émerger dans le concert des nations sur les plans économique, social et politique. Il s'inscrit en cela dans un idéal panafricaniste qui remonte aux indépendances politiques dans les années soixante. Cet idéal est repris aujourd'hui dans l'Agenda 2063 lancé déjà en 2013, dans lequel l'Accord ZLECAF est venu s'inscrire comme un de ses projets phares

- Cet Accord lance la mise en place d'une zone de libre-échange continental qui sera parmi les plus grandes dans le monde. L'objectif visé par ce biais est d'accroître les échanges entre pays africains afin de limiter la dépendance du continent vis-à-vis des pays du Nord. Longtemps plafonné à 16% du total du commerce extérieur du continent<sup>1</sup>, la ZLECAF se propose de porter les échanges commerciaux entre pays africains à 25% sur le moyen terme et plus de 50% sur le long terme.

---

<sup>1</sup> Il semble que le commerce intra africain ait connu ces dernières années une certaine progression. La part des importations intra africaines dans les importations totales du continent s'est située à une moyenne de 19%. Pour les exportations, et sur la même période, cette part a grimpé à une moyenne annuelle de 29%. Ceci est le fait d'un petit nombre de pays où l'Afrique du Sud occupe la tête du peloton. Cf. Statistiques du commerce international africain 2020. [https://au.int/sites/default/files/documents/39607-doc-af-trade\\_yearbook2020\\_v4\\_comp-compresse\\_1.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/39607-doc-af-trade_yearbook2020_v4_comp-compresse_1.pdf)

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

*Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

Mais la zone de libre-échange n'est que la première étape d'un processus d'intégration continentale plus poussé, tourné vers l'instauration d'une union douanière, puis d'un marché commun, qui culminerait avec la mise en place d'une union économique et monétaire doté d'un parlement africain.

- L'étape actuelle de la zone de libre-échange repose sur tout un programme de démantèlement tarifaire qui couvre aussi bien le commerce des marchandises que celui des services.

### Programme de démantèlement tarifaire prévu par la ZLECAF

Démantèlement pour le commerce des marchandises	Démantèlement pour le commerce des services
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour 90% des marchandises figurant sur les lignes tarifaires et Etats membres, les DD seront réduits par tranches annuelles égales jusqu'à leur disparition totale dans un délai de 10 ans pour les PMA et 5 ans pour les autres pays. NB. Un produit exporté vers un pays hors PMA supportera des DD suivants: 2021 : 25 %; 2022 : 20 %; 2023 : 15 %; 2025 : 0%.</li> <li>• 7% des marchandises sont constitués de produits dits « sensibles » dont le démantèlement est étalé sur 10 ans pour les non PMA et 13 ans pour les PMA.</li> <li>- 3% des marchandises sont constitués de produits dits « exclus » dont DD sont maintenus avec révision tous les 5 ans.</li> </ul>	<p>La libéralisation des services s'effectuera à travers de la suppression des restrictions réglementaires. Les pays soumettront des listes d'engagements pour 5 secteurs prioritaires ; et s'accorderont sur des cadres réglementaires continentaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les Services fournis aux entreprises et services professionnels ;</li> <li>• les Services financiers ;</li> <li>• les Services de communication ;</li> <li>• les Services de tourisme ;</li> <li>• les Service de transport.</li> </ul>
NB. Les pays peuvent choisir de démanteler de manière plus forte et plus rapide.	

- L'Accord dépasse l'instauration d'une simple zone de libre-échange par le démantèlement tarifaire du commerce des marchandises et des services. Il vise en outre à stimuler la dynamique de l'investissement et la création d'emploi à travers la facilitation de la circulation des capitaux et des personnes à l'échelle du continent. Aussi, il couvre un champ d'application qui dépasse celui du commerce des marchandises et le commerce des services et touche à l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, la concurrence, les règles et procédures relatives au règlement des différends relatif aussi bien au commerce qu'à l'investissement, le commerce électronique et la place des femmes et des jeunes dans le commerce, comme catégories sociales cibles à prioriser comme bénéficiaires finaux du commerce intra africain. Tous ces sujets, au nombre de huit, font l'objet de Protocoles, qui traitent de la démarche et des règles à suivre pour mettre en œuvre l'Accord de base.

- La singularité de l'Accord ZLECAF est qu'il a été négocié et signé en tant que tel, mais sa mise en œuvre doit passer encore par la négociation des huit protocoles mentionnés ci-dessus. Cette négociation a été programmée en trois temps :

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

*Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger  
et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

- la phase 1, concerne les 3 Protocoles relatifs respectivement (i) au commerce des marchandises, (ii) au commerce des services et (iii) aux Règles et Procédures relatives au Règlement des Différends. Celle-ci est pratiquement achevée ;
- la phase 2 couvre 3 autres Protocoles : (iv) l'investissement, (v) les droits de la propriété intellectuelle et (vi) la politique de la concurrence. Elle est finalisée.
- La phase 3 concerne (vii) le commerce électronique, et (viii) les femmes et les jeunes dans le commerce. Celle-ci devrait démarrer en décembre 2022.
- La ZLECAf inaugure un processus d'intégration économique long et complexe qui est appelé à se poursuivre avec des étapes clairement annoncées assez proches du modèle de Balassa (cf. Fiche technique de la Journée) :
  - une Union Douanière (initialement programmée pour 2019) ;
  - un Marché Commun (initialement programmé pour 2023) ;
  - une Union Economique et Monétaire (initialement programmée pour 2028), avec mise en place d'un Parlement africain ;
  - le stade ultime, de l'Union Politique, n'est pas explicitement mentionné, mais il serait inscrit dans la logique du processus historique<sup>2</sup>.

Les participants à la journée ont non seulement saisi le contenu et les enjeux de l'Accord ZLECAf, mais ils ont également compris que parmi les défis à relever pour sa réussite, se profilaient des programmes d'ingénieries institutionnels multiples où la dimension juridique occupait une place structurante d'une importance majeure.

## **2. Résultat N°2 : Les participants ont pris la mesure de l'importance du cadre juridique comme facteur de succès de la ZLECAf**

Ils ont bien retenu que la ZLECAf comme zone de libre-échange, ainsi que les étapes suivantes du processus d'intégration continental passaient, entre autres, par la mobilisation pertinente de la discipline du droit, ceci pour au moins trois raisons :

- La toute première tient au fait que les activités économiques dans quasiment l'ensemble des pays du continent sont dominées par des pratiques informelles, c'est-à-dire qu'elles échappent très souvent

---

<sup>2</sup> Le cas de l'Union Européenne est la seule expérience à avoir atteint le stade de l'Union politique. Elle peut constituer, pour l'Afrique, une source d'inspiration utile à condition d'éviter l'écueil du mimétisme. L'Afrique se doit d'innover dans le domaine des convergences de ses politiques économiques nationales. Cet effort sera particulièrement déterminant quand il s'agira de solder la place du franc CFA et de mettre en place une monnaie unique africaine.

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger  
et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

à toute règle juridique<sup>3</sup>. La plaie de l'économie informelle mais aussi l'insuffisance des infrastructures ont été de ceux sur lesquels Monsieur Ali Bey Nasri a insisté au cours de son intervention. Les pratiques informelles sont imputées par certains au fait que les Etats ne disposent pas des capacités à même de faire appliquer les règles de droit, et les autres au fait que ces règles ne sont tout simplement pas applicables. Les conséquences sont lourdes (pratique du bakchich à grande échelle, manque à gagner pour le fisc, contrefaçons, malfaçons, etc. Il y a urgence à réhabiliter le droit comme attribut régalien de la puissance publique au niveau de l'ensemble des pays africains afin de lui faire effectivement jouer son rôle dans l'encadrement et la régulation des activités économiques ; commerce intra africain inclus.

- la deuxième raison renvoie à la persistance de certains archaïsmes dans les cadres juridiques de la plupart des pays, non pas que ceux-ci n'aient pas fait des efforts d'actualisation au fil des ans, mais parce que ces efforts ont été en quelque sorte débordés par la vitesse et l'ampleur des grandes mutations qu'a connu l'économie et le commerce dans le monde au cours de ces dernières décennies, et en particulier par la rapidité - d'aucuns diraient la précipitation - avec laquelle la ZLECAf a été lancée. Il y a urgence à moderniser les cadres juridiques nationaux pour les mettre à niveau par rapport aux exigences d'une zone de libre-échange continentale capable de tenir ses promesses.

- La troisième raison concerne un autre aspect qui découle des disparités parfois profondes qui traversent les cadres juridiques nationaux. On peut dénombrer trois grands types de régimes juridiques en Afrique : celui de la *common law*, celui du code civil, respectivement dans les pays anglophones et les pays francophones), et celui qui tout en étant rattaché à celui-ci ou celui-là, contient dans les pays musulmans des références au droit islamique. Il faut aussi signaler l'existence de variations et nuances nationales détectables au sein de chaque régime juridique. Face à une telle cacophonie, il y a urgence à harmoniser, voire uniformiser les cadres juridiques nationaux, une fois modernisés, pour permettre de fluidifier au moins, stimuler au mieux, le commerce intra africain et assurer la sécurité et la rapidité des transactions entrant dans ce cadre.

Ce triangle, dont les 3 sommets sont la réhabilitation du droit, sa modernisation et son harmonisation, délimite le champ de la problématique du cadre juridique où se joue le succès ou l'échec de la mise en œuvre de la ZLECAf. Ces trois pôles restent indissociables et doivent être promus selon des articulations flexibles, intelligentes et innovantes. Tel est le grand enseignement de la Journée d'Alger.

---

<sup>3</sup> En dehors des quelques firmes étrangères ou mixtes extraverties, on estime que le secteur informel ou représente 85% de l'activité économique. Ce dernier est dominé à 90% par les femmes qui sont notamment présentes en force dans le commerce transfrontalier.

### Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

*Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger  
et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

### **3. Résultat N°3 : les participants ont saisi la dimension du champ à couvrir par la mobilisation du droit.**

Ce champ englobe le stade de la zone de libre-échange et ceux ultérieurs du processus d'intégration continentale.

Dans le premier cas, il s'agit de contribuer à mettre en place une zone de libre-échange qui, grâce à la pertinence de son cadre juridique sera (i) efficace (accroissement du commerce intra-africain), (ii) efficiente (optimisation des coûts de transactions), et (iii) durable (fonctionnelle sur la durée, pour ainsi dire en « roue libre »). Dans les autres cas, la discipline juridique visera de surcroît à accompagner le processus d'intégration en incorporant dès le stade du libre-échangisme, la perspective et les germes des étapes suivantes. Trois points sont à retenir :

- Aussi bien le stade de la zone de libre-échange que les stades suivants sont de nature à produire, chacun, des réponses différentes à 5 questions fondamentales qui n'ont pas, jusque-là, retenu toute l'attention qu'elles méritent dans les milieux de la recherche universitaire, mais qui détermineront le contenu politique du droit et de sa dynamique de réhabilitation – modernisation – harmonisation :
  - A quelles conditions le libre-échangisme (intra africain) peut-il effectivement, et à lui seul, stimuler le commerce intra-africain ? Ou encore, les effets de création de commerce générés par la ZLECAF l'emporteront-ils devant la puissance des effets de détournement de commerce provenant du reste du monde, mais aussi de l'Afrique elle-même ?
  - Si accroissement du commerce intra-africain il y aura grâce à la ZLECAF, à quelles conditions pourrait-il à son tour générer un surcroît de croissance économique à l'échelle du continent ? Plus précisément, les profits procurés par le biais de ce commerce intra-africain seront-ils réinvestis localement (niveau national et/ou continental) et dans des activités productives, compétitives et à haute valeur ajoutée ?
  - La nouvelle croissance économique promise se traduirait-elle ipso facto par un recul radical de la pauvreté, voire un développement social au profit des populations africaines ? Pour cela, il faudrait que les Etats africains mettent aussi en place des politiques équitables de répartition du revenu national, des limitations et incitations pour endiguer la fuite des capitaux, et des mécanismes de solidarité intra-africains ?
  - Le Projet de la ZLECAF sera-t-il porté par une orientation panafricaniste, l'idéal de ses lointains précurseurs, ou au contraire entraîné vers une logique afro libérale ? Dans le premier cas, celui d'une zone de libre-échange auto centrée, les pays du continent sont censés coopérer pour s'en sortir tous gagnants, y compris et surtout les PMA et les pays enclavés. Dans l'autre cas, seule la compétition comptera, chaque pays faisant cavalier seul au sein de la ZLECAF pour en tirer le meilleur parti pour lui-même ?

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger  
et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Quelles positions adopter vis-à-vis du reste du monde, les ex puissances coloniales, l'Eurasie, les pays émergents, compte tenu des opportunités et menaces nouvelles créées par les défis de la ZLECAF et des postures qu'ils adopteront eux-mêmes eu égard à leurs intérêts ? Sur quels sujets précis les uns et les autres seront-ils favorables, neutres ou défavorables, voire hostiles à la ZLECAF et à ses évolutions possibles vers des stades d'intégration supérieurs ?
- Le droit du commerce international au service de la ZLECAF comme simple Accord instaurant une zone de libre-échange continental

Ici, la mobilisation du droit vise à mettre en place de manière formalisée les règles du libre-échange à travers la négociation des 8 protocoles qui sont appelés à l'encadrer. A ce propos, il faut souligner que l'enjeu n'est pas de parvenir à des consensus unanimes sur les 8 protocoles comme une fin en soi, mais de savoir comment ces derniers vont se positionner par rapport aux 5 questionnements fondamentaux mentionnés plus haut.

L'intervention de Madame Lila Mokhtari a restitué le processus de négociation de la phase 1. Sa narration concrète de la préparation, du déroulement et de l'aboutissement des différents rounds a permis de prendre toute la mesure de la complexité de ces négociations, de la subtilité des mécanismes d'influence à l'œuvre, du poids déterminant de l'information selon qu'elle est symétrique ou asymétrique, de l'ingéniosité à déployer par les parties pour fabriquer des compromis.

Ces négociations restent à évaluer dans leurs processus et leurs résultats. Mais d'ores et déjà, au vu de leur déroulement, notamment autour des lignes tarifaires et des règles d'origine, elles ont révélé que la convergence des politiques nationales africaines relève de la quadrature du cercle. Alors que ces négociations ont été des plus laborieuses, les compromis auxquels elles ont abouti n'ont pas toujours été optimaux en termes de contenu ; pour le succès de la ZLECAF s'entend.<sup>4</sup>

La négociation des 8 protocoles étant elle-même un sujet épineux de négociation, n'aurait-elle pas gagné à être elle-même cadrée par des Protocoles de négociation ? Le tout premier point de ce type d'instrument porte sur l'identification et l'explicitation de *l'objectif commun partagé (OCP)*, sur lequel est fondé le projet de la ZLECAF et chacun des points à négocier dans ce cadre<sup>5</sup>. L'OCP pourrait être l'instauration d'une zone de libre-échange :

---

<sup>4</sup> Selon l'état de l'art dans la discipline de la négociation, lorsque les parties arrivent à la table de négociation avec des positions à défendre dans une optique de jeu à somme nulle, elles aboutissent souvent à des bras de fer qui conduisent à des situations d'impasse. Pour en sortir, elles n'ont pas d'autre choix que de s'évertuer à trouver à tous prix des compromis acceptés par tous. Sous la pression du temps et le risque d'une rupture, elles recourent à trois types d'issues comme moyen de déblocage : recourir à la règle du troc de concessions forfaitaires, couper la poire en deux, ou encore trouver des formulations convenables pour tous, c'est-à-dire trop générales, ou trop ambiguës, voire contenant des non-dits. Ce sont là trois biais de négociation qui ne manquent pas de miner la justesse et la robustesse des décisions.

<sup>5</sup> Cette notion indispensable dans les négociations complexes et sensibles comme celles de la ZLECAF renvoie au premier point d'accord à convenir préalablement pour que la négociation puisse démarrer et avancer efficacement dans l'optique d'un jeu à somme positive. Celle-ci prend appui sur l'interdépendance des intérêts et non sur la confrontation des positions.

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- efficace : elle doit permettre, stimuler et sécuriser le commerce intra-africain et le porte à son plus haut potentiel au bénéfice des pays (balance commerciale, réserves de change) et des entreprises (nouvelles parts de marchés, nouvelles sources de profit) ;
- efficiente : elle doit garantir aux opérateurs des coûts et des délais de transactions optimisés et attractifs), autant de source de compétitivité et de création de commerce ;
- et durable : elle doit reposer sur des règles robustes capables d'intégrer les adaptations dictées par l'évolution des conjonctures et l'émergence des nouveaux défis nés de la progression du commerce intra africain.

A partir de telles références, la préparation et le déroulement des négociations peuvent être balisés par des questions précises dont quelques-unes sont mentionnées, à titre d'exemples dans le tableau ci-dessous.

### Exemples de questions à examiner à l'occasion de la négociation des huit Protocoles

Protocoles	Un droit du commerce international au service d'une ZLE efficace, efficiente et durable :	
	Quelle approche de sa réhabilitation -modernisation ? (axe vertical)	Quelle approche de son harmonisation ? (axe horizontal)
<b>Commerce des marchandises</b> <b>Commerce ses services</b> <b>Règles et Procédures relatives au Règlement des Différends</b> <b>Investissement</b> <b>Droits de la propriété intellectuelle</b> <b>Politique de la concurrence</b> <b>Commerce électronique</b> <b>Femmes et jeunes dans le commerce.</b>	<b>1.</b> Quels sont, dans les droits nationaux, les archaïsmes qui compromettent l'efficacité, l'efficience et la durabilité de la Zone de Libre Echange continentale ? <b>2.</b> Pourquoi les textes actuels ne sont pas tous appliqués avec rigueur, et le sont avec laxisme et approximations ? <b>3.</b> Sur quelles références ou bonnes pratiques adaptables caler l'approche de la réhabilitation-modernisation des droits nationaux ? <b>4.</b> A quelles résistances risque-t-on de se heurter, à quels niveaux et quelles réponses y apporter ?	<b>5.</b> Quels sont, dans les droits nationaux, les incohérences et disparités qui empêchent le consensus autour des points cruciaux des Protocoles ? <b>6.</b> Comment prendre en charge les disparités liées aux engagements nationaux antérieurs à la ZLECAF (OMC, CER) ? <b>7.</b> Sur quels critères partagés d'équité, mais aussi d'efficacité et d'efficience se baser pour construire des compromis robustes, applicables, durable et fiables sur le terrain ? <b>8.</b> Sur quels sujets faut-il pousser l'harmonisation jusqu'à l'uniformisation ?
	<b>9.</b> Quels programmes de réhabilitation –modernisation-harmonisation du cadre juridique (standards et sur mesure) lancer ?	
	<b>10.</b> Comment la réhabilitation, la modernisation et l'harmonisation du cadre juridique de la ZLECAF vont-ils intégrer les réponses aux 5 questions fondamentales au niveau de chacun des 8 Protocoles ?	

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

*Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

C'est au stade de la zone de libre-échange que les outils et l'assistance technique proposés par la CNUDCI trouvent leur utilité et leur domaine d'applications<sup>6</sup>. Les interventions effectuées par ses représentants lors de la Journée ont apporté de très précieux éclairages aux participants<sup>7</sup> qui n'ont pas lésiné sur les questions, auxquelles ces représentants ont apporté des compléments et précisions, tout en soulignant les aspects pour lesquels il n'y avait pas encore de réponses tranchées. Cet échange a permis aussi de prendre connaissance des créneaux de coopération possibles dans le prolongement de la Journée.

Les questions ardues des lignes tarifaires et des règles d'origine ont été juste évoquées sans que l'on ait pu les approfondir. Celles-ci méritent sans doute une autre rencontre à elles seules.

L'articulation du droit national et du cadre juridique international a fait l'objet d'un échange et d'illustrations. Dès lors que celui-ci est incorporé dans celui-là, il reste nécessaire, à l'occasion de toute transaction internationale, d'établir la distinction entre la liberté contractuelle, notamment pour la négociation du droit applicable au contrat, et le caractère contraignant de la Loi, qu'elle soit d'inspiration nationale ou internationale.

La place accordée à l'investissement et au règlement des différends qui peuvent en résulter est cruciale, car elle conditionne la diversification économique nécessaire aux complémentées des économies nationales, sans quoi le commerce intra africain serait structurellement bridé, quel que soit le libre-échange qui prévaudra pour le commerce des marchandises et des services.

Elle conditionne évidemment l'implication du secteur privé dont on attend beaucoup dans le domaine de l'industrialisation pour le développement d'une offre exportable, et dans celui de la mise en place des infrastructures et de la logistique (équipements<sup>8</sup>), ainsi que toute une gamme de services d'appui à l'export<sup>9</sup> dont les lacunes et déficits constituent, en Afrique, autant de goulots d'étranglement aussi

---

<sup>6</sup> Cf. <https://uncitral.un.org/en/content/technical-assistance-and-coordination>

<sup>7</sup> Il s'agit de Madame Anna Joubin-Bret Secrétaire Générale de la CNUDCI qui dans son allocution d'ouverture a brossé un tableau d'ensemble clair et précis sur la CNUDCI, et des experts membres du Secrétariat de la CNUDCI : Monsieur Corentin Baslé qui a développé et détaillé cette présentation en mettant davantage en relief le mandat, les missions et les apports possibles de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf, Monsieur David Probst qui est intervenu sur l'importance de la réforme du Règlement des Différends entre Investisseurs et Etats, discutée à la CNUDCI pour l'amélioration du cadre d'investissement de la ZLECAf, de Madame Miriana Belhadj qui a abordé le protocole de la ZLECAf sur l'investissement pour montrer comment le Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, pouvait contribuer à conforter les procédures arbitrales et garantir aux différends dans ce domaine des issues robustes et crédibles.

<sup>8</sup> Il s'agit ici du combler le déficit en routes, plateformes logistiques, Gateway et hubs, en accordant une certaine priorité aux pays enclavés.

<sup>9</sup> La gamme de ces services est assez large, dont voici une liste non exhaustive : (i) l'information et intelligence commerciale, (ii) le développement des compétences et la formation dans les métiers de l'export, (iii) le conseil et l'assistance de base et spécialisés (dans les diagnostics export, les études de marché spécialisées, dans la recherche de marchés et de partenaires, etc.) , (iv) l'accès aux financements de l'investissement et de l'exploitation et autres services financiers, (v) la recherche-développement et l'innovation en vue de renforcer la compétitivité et adapter les produits, (vi) la gestion de la qualité à l'export y compris la certification des analyses et l'accréditation des laboratoires, (vii) les prestations logistiques de qualité pour optimiser les coûts et les délais de transport, (viii) la promotion des exportations sur les marchés étrangers par l'expertise et l'accompagnement en événementiel, la représentation

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

*Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

sévères les uns que les autres. Pour lever la seule contrainte infrastructurelle, il a été estimé par la Banque Mondiale qu'il était nécessaire de consacrer des investissements à hauteur de 170 milliards de dollars par an pendant une dizaine d'années. Aussi, la réussite de la ZLECAf est-elle subordonnée à la capacité de l'Afrique à mobiliser des financements dans des conditions où ses capacités d'endettement sont structurellement faibles.

A propos de la politique algérienne en matière d'investissement, Monsieur Yazid Boumghar a opéré un rapprochement entre celle-ci (Loi 22-18 du 24 juillet 2022), d'une part les dispositions en vigueur en Afrique en la matière, d'autre part celles proposées par le CNUDCI. Cet exercice a fait apparaître que la récente Loi algérienne sur les investissements n'intègre pas de manière suffisamment explicite la dimension ZLECAf, ni les outils et dispositions à même d'attirer et sécuriser les investissements africains.

- **Le droit du commerce international au service de la ZLECAf comme Mega Projet d'intégration au niveau africain.**

Dans cette optique, la zone de libre-échange africaine n'est que la première étape d'un processus d'intégration culminant avec la création d'une Union Economique et Monétaire doté d'un Parlement Africain. Sous cet angle, la réhabilitation – modernisation –harmonisation du cadre juridique pour le commerce international doivent concrètement affronter l'héritage problématique des engagements antérieurement pris par les pays africains en matière de commerce international.

Outre les conventions internationales qui ne soulèvent en général aucun problème majeur pour le processus d'intégration africain<sup>10</sup>, il est nécessaire de se pencher sur les engagements africains pris dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce et dans celui Communautés Economiques Régionales (CER), tous deux en situation de crise profonde aujourd'hui. Ces engagements sont actuellement une source de contraintes dont le nombre et la nature sont de nature à entraver carrément la progression du processus d'intégration continental.

Le tableau ci-dessous résume les sept sujets sur lesquels il conviendrait de se pencher pour la modernisation – harmonisation du droit du commerce international, dans la perspective de ce processus.

---

commerciale à l'étranger et la diplomatie économique, (ix) la facilitation des échanges aux frontières, (x) les cadres de dialogue public-privé autour de la politique commerciale et du commerce extérieur, etc.

<sup>10</sup> Les intervenants de la CNUDCI ont souligné l'importance de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne 1980), en signalant que celle-ci a été signée par la quasi-totalité des pays, tout en rappelant que l'Algérie ne l'avait pas encore signée.

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

### Exemples de sujets à traiter dans la perspective des stades ultérieurs à la zone de libre-échange

	Modernisation du droit du commerce international	Harmonisation du droit du commerce international
<b>OMC</b>	<p>1. Comment prendre en compte les nouvelles données de l'économie mondiale apparues depuis 1994 ?</p> <p><i>L'incapacité de l'OMC sur ces deux plans (iniquité et inefficacité), son gel du à son mode de fonctionnement inopérant et le fait du prince imposé par les Etats Unis l'ont plongée dans une crise d'une acuité qui la menace aujourd'hui d'éclatement</i></p>	<p>2. Comment prendre en compte les préoccupations et priorités des pays en développement (agriculture, etc.) ?</p>
<b>CER africaines au nombre de 14 dont 8 reconnues par l'UA.</b>	<p>3. Comment intégrer le projet ZLECAF dans le droit africain du commerce international et ce dernier dans le droit du commerce international ?</p> <p>4. Quelles sont les grandes mutations mondiales et leurs implications sur les cadres juridiques liés aux CER ?</p> <p>5. Comment faire évoluer le cadre juridique en fonction de la progression du processus d'intégration africaine ?</p> <p><i>L'incapacité des CER africaines à se pencher sur ces 5 questions et à y apporter des réponses concrètes, et encore moins à produire les résultats socioéconomiques qui ont été à la base de leur création, a révélé leur inefficacité et leur obsolescence, ce qui a conduit à leur déclassement à travers l'avènement du Mega Projet ZLECAF.</i></p>	<p>6. Comment désenchevêtrer l'imbroglio des CER en place par leur reconfiguration en fonction de la logique et des exigences de l'intégration africaine<sup>11</sup> ?</p> <p>7. Comment mettre en cohérence les dispositions des CER africaines, une fois reconfigurées, avec le droit du commerce international en attendant leur extinction face à la progression du processus d'intégration économique continentale.</p>

Alors que la plupart des pays africains sont membres de l'OMC (et donc censés être déjà harmonisés dans ce cadre), et dans le même temps membres de plusieurs CER (avec toutes les dissonances qu'elles peuvent comporter), le projet de la ZLECAF est condamné à se frayer un chemin entre une forte orientation afro libérale (mue par le multilatéralisme) et une orientation panafricaniste empêtrée dans un imbroglio de CER inextricable et, à bien des égards, obsolètes<sup>12</sup>. Dans ce décor général, les négociations autour des Protocoles, déjà négociés et à négocier dans le futur, sont nécessairement traversées par des stratégies nationales où la tergiversation, le dilemme, voire la défection, tendent à l'emporter sur la coopération autour d'une intégration panafricaniste franchement et résolument assumée. Les deux premières phases de négociation l'ont largement montré.

Quoiqu'il en soit, dans la perspective du processus d'intégration africain, la réhabilitation-modernisation-harmonisation du droit doivent être mises au service des convergences successives qui sont appelées à jalonner ce processus en fonction de ses paliers. Maintenant que les deux premières

<sup>11</sup> La plupart des CER africaines sont au stade de la ZLE même si elles se donnent d'autres dénominations. Leurs tailles sont très variables, certaines sont plus dynamiques que d'autres et leur identification par rapport au modèle théorique de Balassa est confuse. De plus 42 pays africains appartiennent à plus d'une CER : 32 pays se retrouvent dans 2 CER et 10 dans 3 CER.

<sup>12</sup> Ces ACR, une douzaine à l'échelle continentale, sont devenus les pâles vestiges de tentatives panafricanistes passées aux résultats peu concluants.

## Journée de la CNUDCI à Alger du 24 novembre 2022

*Sous le double patronage du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger  
et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

phases de négociation sont pratiquement achevées et que l'on s'apprête à entamer la troisième phase (décembre 2022), la recherche des convergences doit se tourner vers le stade de l'Union Douanière et aborder un nouveau round de négociation autour d'une nouvelle série de Protocoles. Il serait primordial à cette occasion de commencer par convenir de protocoles spécifique à leur négociation.

### Conclusion

La progression du commerce intra africain repose avant tout sur les entreprises dont les décisions tiennent à trois critères classiques : la rentabilité de leurs opérations (d'investissement et de commerce), leur sécurisation juridique et contractuelle, et la rapidité d'exécution de ces opérations.

Pour la réunion de ces trois conditions, la place du droit est déterminante, mais ce qui l'est encore plus c'est la réhabilitation de sa place face à la prédominance de l'économie informelle et des dérives auxquelles elle mène (bakchich, contrefaçon, malfaçon, absence de traçabilité et de transparence, etc.) Et cette réhabilitation passe encore par la qualité des instruments juridiques (leur pertinence, leur applicabilité).

L'importance prise par le droit du commerce international rend cette discipline cruciale. Celle-ci étant loin d'être enseignée avec les exigences programmatiques et didactiques voulues, il est plus que jamais nécessaire et même urgent de la renforcer. Il convient de ne pas oublier la recherche dans ce domaine et ses apports possibles dans la production d'éclairages, d'analyses et des propositions novatrices et innovantes utiles pour la bonne conduite des négociations des Protocoles. Pour cela, il est attendu des institutions nationales qu'elles sollicitent et encouragent la recherche autour de la ZLECAf et des problématiques soulevées par sa mise en œuvre, et plus largement autour des questions de commerce international.

Les participants ont pris bonne note de la disponibilité de la CNUDCI pour donner des prolongements à cette première collaboration avec l'eHEC. Un appui sous la forme d'une formation pourrait être d'ores et déjà envisagé dans le domaine de l'arbitrage relatif au RDIE (Règlement des Différends entre Investisseurs et Etats) et les aspects liés à la transparence des procédures.

Enfin, les participants espèrent qu'à l'occasion de cette journée, les représentants de la CNUDCI ont pu, de leurs côtés, tirer profit des échanges qui ont eu lieu et que cela leur sera utile dans le cadre de leurs travaux futurs.

--- ooOoo ---